



Information :  
En plus des dispositions représentées au lan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les plans réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPRi de la Lane approuvé en 2004. Une révision du PPRi est en cours d'élaboration, dont les aléas sont représentés sur le plan C.

- Légende**
- ZONAGE (art.L.151-9 du CU)**
- Zones urbaines
  - Zones à urbaniser
  - Zones naturelles et forestières
  - Zones agricoles
- EMPLACEMENT RESERVE**
- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts (art.L.151-41 du CU), ou en vue de la réalisation de programme de logements (art. L.123-2 b) du CU)
- SITE PROJET**
- Economique (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
  - Habitat (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
  - Zone Potentielle de Développement Futur
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Terrain inconstrucible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...) ou non aedificandi
  - Espace inconstrucible et limite d'implantation des constructions en application des dispositions de l'article L. 111-6 du CU
- HABILITAGE CADASTRE / FOND DE PLAN**
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
  - Exploitation Agricole
  - Périmètre 100 m exploitation agricole
  - Captage
  - Surface en eau
  - Cours d'eau (rivière, fleuve)
  - Voie ferrée
  - Bâtiment
  - Cimetière
  - Equipement sportif
  - Parcellaire
  - Limite de commune

